



Absences prévisibles

Quel que soit le motif, une fiche d'absence doit être complétée et présentée à qui de droit.

Motifs	A qui s'adresser	Délais	Documents à présenter
Médecin / dentiste / orthodontiste	Titulaire de classe	1 jour	Carte de rendez-vous si possible
Décès, cérémonie d'adieu	Titulaire de classe	1 jour	
Mariage d'un proche	Adjoint responsable	1 jour	Formulaire congé spécial
Entretien ou test professionnel	Titulaire de classe	1 jour	Convocation si possible
Permis de scooter ou G40 (1)	Titulaire de classe	1 jour	Confirmation d'inscription
Autre demande de congé	Adjoint responsable	3 sem	Formulaire congé spécial
Stages (2)	Selon procédure (3)	2 jours	Guide de stage complété

(1) Aucun congé ne sera autorisé pour le permis de cyclomoteur, celui-ci est organisé dans le cadre du CO.

(2) Les stages sont mis en place prioritairement sur les vacances scolaires ou durant la semaine thématique. En principe, les stages sont octroyés à partir de la 10H. Aucun stage ne sera accordé lors des épreuves «bilan».

(3) Procédure pour l'élève :

- L'élève se procure un guide de stage (service de l'orientation) et le complète.
- Ce guide doit être signé par les parents, le titulaire de classe et l'orientation.
- Le guide est déposé dans le casier de l'adjointe de la classe, prévu à cet effet au secrétariat.
- Le guide peut être retiré au secrétariat au plus tôt 24h après le dépôt.
- Au retour de stage, transmettre le guide complété par le patron au centre d'orientation.
- A son retour, l'élève s'est organisé pour le rattrapage et est à jour avec la matière scolaire.

Procédure concernant les excuses pour le sport

Si l'élève ne peut participer au cours pour des raisons médicales, il s'annonce à son titulaire de classe muni d'un certificat médical. S'il ne peut pas voir son titulaire de classe avant le cours de sport en question, il s'annonce au secrétariat ou à l'adjoint responsable et présentera son certificat à son titulaire de classe dès que possible. Dans tous les cas, l'élève se rend obligatoirement au restaurant durant les heures d'éducation physique et/ou de natation pour lesquelles il a un certificat et ceci jusqu'à la date d'échéance.

Si l'élève est excusé par un petit mot des parents pour un cours seulement, il est tenu de rester en halle en tenue de sport ou à la piscine en tenue de bain et d'assister au cours en tant que spectateur. En cas d'abus manifestes d'excuses, l'enseignant prendra les dispositions nécessaires afin d'analyser la situation.